

Séance du 8 juin 2017 à 19 heures
 Commune de Crayssac – Salle des fêtes

Aujourd'hui, huit juin deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Crayssac – Salle des fêtes

Etaient présents :

51 titulaires dont 3 possédant une procuration
 6 suppléants

- TITULAIRES :

ARCAMBAL
 BELLEFONT-LA RAUZE

CABRERETS
 CAHORS

CAILLAC
 CALAMANE
 CATUS
 CIEURAC
 CRAYSSAC
 DOUELLE
 ESPERE
 FONTANES
 FRANCOULES
 GIGOUZAC
 LABASTIDE MARNHAC
 LAMAGDELAINE
 LE MONTAT
 LES JUNIES
 LHERM
 MECHMONT
 MERCUES
 NUZEJOULS
 PRADINES
 ST DENIS CATUS
 ST MEDARD
 TRESPOUX-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
 Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
 M. ANNES Jean-Pierre,
 M. SEGOND Dominique,
 M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
 MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. BOUILLAGUET
 Vincent, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Héléne, M. SAN
 JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. COLIN
 Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET
 Catherine,
 M. TILLOU José,
 M. DUJOL Jean-Paul,
 M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
 M. PEYRUS Guy,
 M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
 Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
 M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
 Mme VALETTE Roselyne,
 M. GUILLEMOT Jean-Luc,
 M. MOLINIE Romuald,
 M. JARRY Daniel,
 Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
 M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
 Mme SIMON-PICQUET Agnès,
 M. REIX Jean-Albert,
 M. PRADDAUDE Jean-Paul,
 M. DIZENGREMEL Ludovic,
 Mme DESSERTAINE Brigitte,
 M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
 M. FIGEAC Philippe,
 M. FERNANDEZ Pierre,
 M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

- SUPPLEANTS :

BOISSIERES
 LABASTIDE DU VERT
 LHERM
 ST DENIS CATUS
 ST PIERRE LAFEUILLE
 TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
 Mme SOLIVERES Héliène,
 Mme SALANIE Jacqueline,
 M. RAFFY Bernard,
 M. BONNET Frédéric,
 M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents les titulaires :

25

BOISSIERES
 BOUZIES
 CAHORS

M. PARNAUDEAU Willy
 M. RAFFY Gilles,
 M. SIMON Michel (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),
 Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme HAUDRY
 Sabine (procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme DUPLESSIS-

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MAXOU
MERCUES
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY-VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE

KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme
RIVIERE Brigitte, M. DEBUISSON Guy, Mme EYMES Isabelle,
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. VIVIER Jean-Luc (procuration donnée à M. MOLINIE),
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël,
M. CHATAIN Thierry,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,

Etaient excusés ou absents les suppléants : 16

BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOUS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST MEDARD

Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
Mme MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. CICUTO Daniel,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Transports

**Objet : Renouvellement de la convention entre le Grand Cahors et la Région Occitanie pour l'accès
aux lignes régionales aux tarifs des Transports urbains Evidence**

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**Séance du 8 juin 2017**
Rapporteur : Romuald MOLINIERédacteur : Julien GROSSETETE
Service : Transports**Objet : Renouveau de la convention entre le Grand Cahors et la Région Occitanie pour l'accès aux lignes régionales aux tarifs des Transports urbains Evidence**

Mesdames, Messieurs,

Les autorités organisatrices régionales et départementales opèrent des services de transport qui transitent par le territoire intercommunal.

Par délibération en date du 8 juin, le Grand Cahors a conclu une convention avec le Conseil régional relative à la prise en charge des abonnés des réseaux urbains Evidence par les lignes régionales régulières sur le périmètre des transports urbains du Grand Cahors. Cette convention arrivant à échéance le 31 août 2017 et vu les résultats positifs pour l'année écoulée, la Région Occitanie prévoit de prolonger et pérenniser le dispositif jusqu'au 30 août 2020. IL convient donc de renouveler la convention.

Depuis septembre 2015, le Grand Cahors profite des synergies possibles avec les 3 lignes, du réseau routier régional (RRR) et les 13 lignes régulières départementales (LRS). Ces lignes sont accessibles aux grands cadurciens aux tarifs des abonnements Evidence du réseau urbain.

De septembre 2015 à décembre 2016, 3114 voyages ont été effectués, dont 2799 sur les lignes régionales et 315 sur les lignes départementales pour un montant de 9 330 €.

L'accès aux lignes régionales et départementales aux tarifs des abonnements Evidence fonctionne puisque le système permet aux grands cadurciens de se déplacer sans que le Grand Cahors organise des doublons de lignes. L'optimisation des systèmes en place participe à un bon rapport qualité du service rendu / coût pour la collectivité et qualité / prix pour l'utilisateur.

La tendance à l'augmentation de la fréquentation et les résultats financiers confirment l'opportunité de cette offre de transport élargie sur le territoire du Grand Cahors.

La présente convention intègre l'actualisation à compter de 2017 des tarifs des transports urbains par le Grand Cahors. Ainsi, l'abonnement annuel Coquelicot passe de 126 € / an à 130 € / an et l'abonnement mensuel Violette passe de 16 € / mois à 18 € / mois. L'abonnement Marguerite à 1 € / mois reste inchangé.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

- a- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à renouveler la convention, entre le Conseil régional Occitanie et le Grand Cahors, et ses éventuels avenants et afférents ce dossier ;
- b- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE